

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

<u>Nombre de conseillers communautaires :</u>		45	<u>Quorum :</u>	23
Communes	Liste des conseillers communautaires	Présents (es)	Absents (es)	POUVOIR A
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE		X	E. COUESNON
AMBLEVILLE	Martine SOREL	X		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT		X	
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	X		
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	C. PAUL
BUHY	Jean-Pierre DORE	X		
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	X		
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE	X		
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD	X		
HODENT	Eric BRETON	X		Arrivé à 19h55
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Laetitia NGUYEN	X		
MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON		X	A. BARBIERI
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN		X	
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER		X	J. VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT		X	L. PUECH d'ALISSAC
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENOU	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FEREY	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Anthony GUES	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE		X	JP. DABAS
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	X		
MONTREUIL-SUR-EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI	X		
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Bruno MARAIS	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE	X		Arrivée à 20h30
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		Arrivée à 20h30
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	X		
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Laurent Bossu	X		

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'AMBLEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

Il est précisé que Monsieur Laurent BOSSU est désigné secrétaire de séance.

Il est précisé les arrivées de Dominique HERPIN-POULENAT et Isabelle LEPICIER-CAPUTO (20h30, 10. 2025-074 Réhabilitation du Pont de Fourges – avenant à la convention d'attribution du fonds de concours à la commune d'Amenucourt).

2025-065	Décisions prises par le Président par délégation du 09 juin au 03 septembre 2025
----------	--

* * * * *

VU l'article L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le Président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
067	17/06/2025	PDA CONSULTING	Matériel informatique	1 419,76 €
068	25/06/2025	CATHERINE FLEURS	Bouquets fête de l'Interco	101,82 €
069	02/07/2025	CHIMIE LOIRE	Achat de 20 seaux d'enrobé	464,00 €
070	02/07/2025	SDO FORMATION	Conférence assistantes maternelles 22 novembre 2025	170,00 €
071	03/07/2025	Conservatoire du Vexin	Prestation musicale Big Band Fête de l'Interco	3 000,00 €
072	03/07/2025	Au Coeur Gourmand	Alimentation Fête de l'Interco	23,70 €
073	03/07/2025	Le Café de LAURA	Inauguration Fête de l'Interco	372,00 €
074	07/07/2025	MJS	Intervention nid de guêpes à la CCVVS	70,00 €
075	08/07/2025	MAGNY PNEUS	Remplacement des 2 amortisseurs avant de la Ford	620,96 €
076	09/07/2025	COGECLIMA	Entretien de la climatisation de la CCVVS	1 742,40 €
077	09/07/2025	PEUGEOT	Révision de la voiture électrique RIFTER	38,23 €
078	16/07/2025	FIDUCIAL	Fournitures administratives (papiers)	418,00 €
079	16/07/2025	FOYER RURAL de Montreuil sur Epte	Prestation déjeuner fête de l'Interco	2 352,70 €
080	21/07/2025	MAGNY PNEUS	Changement pneus FORD	177,12 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

081	21/07/2025	C et D Normandie	Fourniture et remplacement du moteur du groupe extérieur de la clim	1 197,02 €
082	21/07/2025	ADICO	Formation des agents au budget 2026	1 288,00 €
083	31/07/2025	C et D Normandie	Pose d'un robinet extérieur pour l'arrosage	295,03 €
084	01/08/2025	MAGNY PNEUS	Géométrie AV Ford FJ-969-PQ	62,50 €
085	01/08/2025	ILLIWAP	Renouvellement abonnement de 1 an	1 350,00 €
086	06/08/2025	ADICO	Assistance Berger Levraut – RH	74,00 €
087	11/08/2025	ELEPHANT BLEU	Jetons pour le lavage des véhicules de la CCVVS	83,34 €
088	21/08/2025	UNION DES MAIRES	Régularisation-Maintenance du site internet de la CCVVS	350,00 €
089	26/08/2025	MARTIN MEDIA	Abonnement Magazine ASSMAT	49,00 €
090	26/08/2025	DMB	Virement de crédit : Transférer le compte 2031 au compte 2313 (AMO - Travaux terminés - extension du siège)	55 614,22 €
091	27/08/2025	10 DOIGTS	Matériel pédagogique RPE	73,27 €
092	02/09/2025	ATTILA Cergy Pontoise	Réparation de l'étanchéité et descente pluviale du bâtiment de la CCVVS	395,73 €
093	02/09/2023	ATTILA Cergy Pontoise	Contrat d'entretien et nettoyage du toit de la CCVVS	560,00 €
094	03/09/2025	CD Normandie	Travaux de réparation des wc du Gymnase et CCVVS	372,66 €
095	03/09/2025	COMPAGNIE ZEBULINE	Spectacle de Noël Petite Enfance	1 300,00 €
096	03/09/2025	Etablissement C.I.G Versailles	Prestations pour le service RH suite à l'absence de l'agent	1 300,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE				
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025		
	Lieu :	AMBLEVILLE		
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU		
	Début de la séance :	19h30		

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANHELUS	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETTOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VENTHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VENTHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation du 09 juin au 03 septembre 2025.

2025-066

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 24 juin 2025

* * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 juin 2025,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VÉTHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VÉTHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 juin 2025.

2025-067	Mise à jour des listes des représentants de la CCVVS
----------	--

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

VU la délibération 2020-26 du 11 juillet actant la création des commissions thématiques et groupes de travail,

VU la délibération 2020-56 du 29 septembre 2020,

VU la délibération 2022-003 du 15 février 2022,

VU la délibération 2023-008 du 17 janvier 2023,

VU la délibération 2024-044 du 11 juin 2024,

VU la délibération 2025-003 du 21 janvier 2025,

VU la candidature pour la commission Enfance/Jeunesse,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la liste des membres désignés le 17 janvier 2023,

CONSIDERANT QU'IL convient de délibérer sur une nouvelle liste des membres de la commission Enfance/Jeunesse,

Commentaires : Des demandes de correction ont été formulées concernant la liste des représentants de la CCVVS aux commissions.

Mme GAZEAU (commune de Magny-en-Vexin) et M. RICHTER (commune de Saint-Gervais) doivent être retirés de la liste.

Par ailleurs, une erreur a été relevée dans le prénom de Mme Faivre, qui doit être rectifié.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE				
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025		
	Lieu :	AMBLEVILLE		
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU		
	Début de la séance :	19h30		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIÈS	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **DE PROCLAMER** la liste des membres de commissions annexée à la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

2025-068

Modification de la compétence facultative actuelle « 15.4 – Petite enfance-Périscolaire-Extrascolaire »

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

VU la loi n°2023 1196 sur le plein emploi ;

VU les statuts actuels de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ;

VU la volonté de l'EPCI de modifier la compétence supplémentaire « article 15.4 : « petite enfance, extrascolaire, périscolaire » ;

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **D'APPROUVER** la modification des statuts concernant la compétence supplémentaire visée de la façon suivante :

« ARTICLE 15.4- Enfance- Extrascolaire :

La Communauté de Communes exerce une compétence facultative dans le domaine de l'enfance, comprenant :

- *La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion d'équipements ayant pour vocation l'accueil de l'enfant à l'initiative de la communauté de communes ;*
- *La coordination d'un réseau de services à destination des enfants (0 -12 ans) ;*
- *Le soutien à des actions locales de parentalité ;*
- *L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique intercommunale de l'enfance en lien avec les communes membres et les partenaires institutionnels (CAF, PMI, ...).*

- **DE DÉCIDER** de transmettre cette délibération aux communes membres pour approbation dans les conditions prévues par la loi ;
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette modification statutaire, y compris la transmission au Préfet pour validation par arrêté.

2025-069	Modification des statuts – Modification de la compétence facultative actuelle « 15.5 – Sport et culture »
----------	---

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

VU les statuts actuels de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ;

VU la volonté de l'EPCI de modifier la compétence supplémentaire « l'article 15.5 - sport et culture » en deux articles distincts et de définir les compétences concernées comme suit :

15.2 Culture

La Communauté de Communes exerce au titre de la compétence de la culture :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	23 septembre 2025
	Lieu :
	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :
	Laurent BOSSU
	Début de la séance :
	19h30

1. La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ainsi que l'organisation d'évènements et de manifestations culturels à rayonnement intercommunal ;
2. La mise en œuvre de partenariats avec des acteurs publics, privés ou associatifs du secteur culturel en vue de favoriser l'accès à la culture et de développer l'offre culturelle sur le territoire ;
3. L'adhésion et la participation à des syndicats mixtes, associations ou réseaux culturels concourant à la réalisation des objectifs communautaires, ainsi que la représentation de la communauté de communes auprès de ces structures ;
4. La recherche, la mobilisation et la gestion de financements extérieurs (subventions, mécénat, partenariats) destinés à soutenir les projets culturels d'intérêt communautaire.

15.5 Sport

La Communauté de Communes est compétente pour :

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs propriété de la CCVVS.

La Communauté de Communes peut mener des actions en faveur du sport.

Commentaires : Il est rappelé que les Maires disposent d'un délai de trois mois pour procéder aux délibérations nécessaires.

Afin de faciliter cette démarche, des modèles de délibération seront transmis prochainement aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETTOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELLOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **D'APPROUVER** la modification des statuts concernant la compétence supplémentaire visée telle que proposée
- **DE DÉCIDER** de transmettre cette délibération aux communes membres pour approbation dans les conditions prévues par la loi ;
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette modification statutaire, y compris la transmission au Préfet pour validation par arrêté.

2025-070	Approbation sans réserve de la charte révisée du Parc Naturel Régional du Vexin français emportant adhésion au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français (Article L 333-1 du Code de l'environnement)
----------	---

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU le décret DEVN0811813D du 30 juillet 2008 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Vexin français ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	23 septembre 2025
	Lieu :
	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :
	Laurent BOSSU
	Début de la séance :
	19h30

VU le décret n° 2018-752 du 28 août 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Vexin français jusqu'au 8 mai 2022 à la demande et suite à la délibération du Conseil régional d'Île-de-France du 23 novembre 2017 ;

VU l'article 232 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prorogeant automatiquement d'une durée de douze mois les décrets de classement des Parcs naturels régionaux dont le terme vient à échéance avant le 31 décembre 2024 ;

VU la délibération du 12 novembre 2018 du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français proposant un nouveau périmètre d'étude ;

VU la délibération n° CR 2019-006 du Conseil régional d'Île-de-France du 20 mars 2019 actant la mise en révision de la charte du Parc naturel régional du Vexin français,

VU l'avis d'opportunité de l'Etat du 11 décembre 2020 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Vexin français et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;

VU la délibération du comité syndical du PNR du 3 avril 2023 sollicitant Madame la Présidente de Région pour transmettre la demande d'avis intermédiaire auprès du Préfet de région ;

VU l'avis favorable du Conseil National de la protection de la nature le 21 juin 2023, de la Fédération des Parcs naturels régionaux le 5 juillet 2023, et l'avis intermédiaire de l'Etat du 19 septembre 2023 ;

VU l'avis de la Formation de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable rendu le 21 mars 2024 sur le projet de Charte et son évaluation environnementale ;

VU l'arrêté n° 2024-227 de la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France en date du 31 juillet 2024 arrêtant le projet de Charte naturel régional du Vexin français ;

VU l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 13 janvier 2025 ;

VU la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français du 10 février 2025 approuvant le projet de Charte et ses annexes ;

VU l'examen final du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche du 30 juin 2025 ;

VU la délibération du Bureau syndical du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français du 7 juillet 2025 approuvant le projet de Charte et ses annexes ;

VU le projet de Charte comprenant le rapport, le plan du Parc et ses annexes ;

VU les courriers de la Présidente du Conseil régional Ile-de-France invitant les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements à délibérer sur le projet de Charte, et le cas échéant, à adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	23 septembre 2025
	Lieu :
	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :
	Laurent BOSSU
	Début de la séance :
	19h30

- **D'APPROUVER** sans réserve la Charte révisée du Parc Naturel Régional du Vexin français Horizon 2040, ainsi que les annexes correspondantes, dont le projet de statuts modifié du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Vexin français.
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil Communautaire, à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

2025-071

Participation aux dépenses du service mutualisé du Pôle Urbanisme

* * * * *

VU la convention de mise en place de service unifié pour le service instructeur entre les Communautés de Communes Vexin Val de Seine et Vexin Centre depuis le 1^{er} janvier 2015,

VU la délibération 2022-065 du 31 mai 2022 portant fonctionnement du service unifié appelé Pôle Urbanisme mutualisé entre la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et la Communauté de Communes Vexin Centre,

CONSIDERANT l'appel à contribution de la CCVC pour les charges 2024,

Commentaires : Jean-François RENARD signale une problématique récurrente concernant le traitement des Déclarations Préalables et des Permis de Construire. Il observe que des recours tardifs et systématiques sont formulés, notamment en lien avec l'échelle graphique des documents. Ces recours engendrent des conséquences importantes pour les pétitionnaires, tant sur les délais que sur la faisabilité des projets.

Afin d'évaluer plus précisément la situation et les besoins des communes, il est proposé de procéder à l'envoi d'un nouveau sondage de satisfaction auprès des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **D'AUTORISER** le versement de l'appel à contribution pour l'année 2024 d'un montant de 139 637,40 €.

2025-072	Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
----------	--

* * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les demandes d'admission en non-valeur transmises par Madame le comptable public en date du 09 septembre 2025,

CONSIDERANT QUE les créances concernées sont devenues irrécouvrables malgré les diligences du comptable public,

CONSIDERANT QUE l'admission en non-valeur permet uniquement de les apurer comptablement, sans éteindre la dette du redevable.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE				
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025		
	Lieu :	AMBLEVILLE		
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU		
	Début de la séance :	19h30		

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	41

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025
	Lieu :	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU
	Début de la séance :	19h30

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables listées ci-dessous, pour un montant total de 62,57 € :
 - Budget principal : 2018 titre -151 PREFECTURE DU VAL D'OISE 0.82 €
 - Budget principal : 2021 titre -6207040233 COLAS : 0.01 €
 - Budget principal : 2021 titre -6207040133 EVA : 0.02 €
 - Budget principal : 2024 titre -359 BOUYGUES TELECOM : 61.72 €
- **DE DIRE** que ces montants seront imputés au compte 6541 « Crées admises en non-valeur » du budget concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-073

Réhabilitation du Pont de Fourges – Attribution du marché public de travaux

* * * *

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

VU le Code de la commande publique,

VU le rapport de présentation établi par la société PCM INGENIERIE maître d'œuvre de l'opération

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIÈS	Jean BEERNAERT			0
BANTELHU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			0
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			0
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	41

- **DE DECIDER** d'attribuer le marché public relatif à la démolition et à la reconstruction du Pont de Fourges à l'entreprise DEMOUY située 29 rue de bienville, 60 280 CLAIROIX pour un montant de 158 300 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à son exécution.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité.

2025-074	Réhabilitation du Pont de Fourges – avenant à la convention d'attribution du fonds de concours à la commune d'Amenucourt
----------	--

* * * * *

VU le lancement du programme national Ponts ;

VU le règlement d'intervention du dispositif d'aide de Programme national Ponts « travaux » ;

VU l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, notamment en matière de voirie intercommunale ;

VU la délibération n°2024-06 du 11 juin 2024 portant attribution d'un fond de concours dans le cadre du lancement des études relatives aux travaux de réhabilitation du pont de Fourges ;

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025
	Lieu :	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU
	Début de la séance :	19h30

VU la délibération n°2025-074 portant attribution du marché de démolition et de reconstruction du pont ;

CONSIDERANT QU'il convient de passer un avenant à la convention d'attribution du fond de concours existante afin d'y intégrer les travaux à réaliser ;

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente (ANNEXE 5).

Commentaires : M. Rodolphe THOMASSIN demande des précisions concernant les montants indiqués dans le cadre des subventions. Il est précisé que celles-ci sont calculées sur des montants Hors Taxes.

M. Olivier CAURETTE souligne qu'il s'agit d'un petit ouvrage d'art et interroge sur le nombre total d'ouvrages d'art présents sur le territoire de la CCVVS.

À ce jour, aucune étude globale n'a été menée sur l'ensemble du réseau. Il est donc demandé de procéder à un recensement des ouvrages d'art afin d'avoir une vision d'ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	
	Lieu :
	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :
	Laurent BOSSU
	Début de la séance :
	19h30

SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	43

- **D'APPROUVER** l'avenant portant sur l'attribution du fond de concours d'un montant de 70 861.80 € ;
- **DE PRECISER** que ce montant pourra être réajusté selon la dépense réelle de la commune recettes déduites ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant visé ;

2025-075	Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM pour les locaux commerciaux et industriels pour l'année 2026
----------	---

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1521-III. 1 et 3 du Code Général des impôts,

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2012 portant statuts de la communauté de communes Vexin Val de Seine conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de manière discrétionnaire de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

CONSIDERANT la demande de dégrèvement de la SAS ANTONINE – CARREFOUR sis Route de Rouen 95420 MAGNY EN VEXIN.

CONSIDERANT la demande de dégrèvement de la SARL SODIMAGG - LECLERC sis Route de Mantes 95420 MAGNY EN VEXIN.

CONSIDERANT la demande de dégrèvement de la SAS MCDONALD'S France sis 11 allée du bois d'Arthieul 95420 MAGNY EN VEXIN.

CONSIDERANT que les demandeurs démontrent qu'ils assurent l'enlèvement et le traitement de leur déchet par l'intermédiaire d'un tiers spécialisé.

Commentaires : Ø

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE				
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025		
	Lieu :	AMBLEVILLE		
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU		
	Début de la séance :	19h30		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	43

- **DE DECIDER** d'accorder l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage industriel ou commercial dont les propriétaires sont en mesure de démontrer qu'ils ne bénéficient pas du service de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

- **D'ACCORDER** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à :

Propriétaire	Adresse du propriétaire	Locaux exonérés	Occupant
CARREFOUR PROPERTY GESTION	93 Avenue de Paris 91300 MASSY	Route de Rouen 95420 MAGNY-EN-VEXIN	SAS ANTONINE - CARREFOUR
SCI SODIMO	1 rue Gutenberg 95420 MAGNY-EN-VEXIN	Route de Mantes 95420 MAGNY-EN-VEXIN (Espace LECLERC)	SARL SODIMAGG - LECLERC
SCI SODIMO	1 rue Gutenberg 95420 MAGNY-EN-VEXIN	1 rue Gutenberg 95420 MAGNY-EN-VEXIN (LECLERC Alimentaire)	SARL SODIMAGG - LECLERC
SAS SODIMAGG	Route de Mantes 95420 MAGNY-EN-VEXIN	2 rue Gutenberg 95420 MAGNY-EN-VEXIN (LECLERC - Réserve)	SARL SODIMAGG - LECLERC
SAS MCDONALD'S France	1 rue Gustave Eiffel 78280 GUYANCOURT	11 allée du Bois d'Arthieul 95420 MAGNY-EN-VEXIN	SNC PAPET Franchisé McDonald's

La liste des établissements exonérés sera affichée à la Communauté de Communes

- **DE DIRE** que ces exonérations s'appliqueront pour l'année 2026 et devront être renouvelées chaque année.

2025-076	Projet de convention de mise à disposition d'un local pour le Relais Petite Enfance par la commune de Magny-en-Vexin
----------	--

* * * * *

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT QUE la Communauté de Communes a besoin dans le cadre de ses compétences de disposer d'un local pour le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents,

CONSIDERANT QUE la commune de Magny-en-Vexin propose la mise à disposition gracieuse d'un local situé 3 rue de l'école (à Magny-en-Vexin) ;

Commentaires : Il est précisé que l'occupation du local est consentie à titre gratuit. Une erreur d'adresse a été relevée dans la convention.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE				
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025		
	Lieu :	AMBLEVILLE		
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU		
	Début de la séance :	19h30		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	43

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition du local visé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention de mise à disposition.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	23 septembre 2025
	Lieu :
	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :
	Laurent BOSSU
	Début de la séance :
	19h30

2025-077	Attribution des demandes de subventions aux associations
----------	--

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subventions reçues,

VU l'examen de ces demandes par la **commission Subvention** de la CCVVS en date du 04 juin 2025 avec une recommandation de recalculation du montant de la subvention à accorder pour le dossier 13-2025 (30% du budget total de l'action = 1455 €),

VU l'avis favorable de la **commission Jeunesse** en date du 08 juillet 2025,

VU l'avis favorable de la **commission Culture** en date 08 septembre 2025 en accord avec les recommandations de la commission Subvention pour le dossier 13-2025,

CONSIDERANT QUE les projets présentés représentent un intérêt communautaire sur le territoire de la CCVVS,

CONSIDERANT le coût global prévisionnel de ces actions,

CONSIDERANT QUE les crédits sont inscrits au budget, chapitre 65, article 65748,

Article 1 : Association Omnisports Bray-et-Lû

Commentaires : M. Didier VERMEIRE indique avoir reçu un courrier d'invitation relatif à l'événement. Il exprime le souhait de disposer également d'un support de communication numérique afin de faciliter la diffusion de l'information.

En réponse, M. Christophe DEPONT précise que ce support est publié sur l'application ILLIWAP et sur Facebook.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE				
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025		
	Lieu :	AMBLEVILLE		
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU		
	Début de la séance :	19h30		

LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
VOTE		0	0	43

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 000 €
- **DE PRECISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Article 2 : Les Amis de Simplicissimus

Commentaires : Il est annoncé que l'évènement se déroulera le 11 octobre à Magny-en-Vexin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUICOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE			
Procès-Verbal du :		23 septembre 2025	
	Lieu :	AMBLEVILLE	
	Secrétaire de séance :	Laurent BOSSU	
	Début de la séance :	19h30	

CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Jean-Marc LALANNE			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			1
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Laetitia NGUYEN			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			0
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Anthony GUES			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETTOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELLOT			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Bruno MARAIS			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Bruno LEFEBVRE			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1455 €
- **DE PRÉCISER** que cette subvention sera versée après la manifestation sous réserve de recevoir de l'association le bilan moral, financier et les photos.

Points divers

Mme Florence BINAUX LE CLECH demande des informations sur l'avancement du projet d'Aire d'Accueil Grand Passage. Il est répondu qu'à ce jour, aucun emplacement n'a été identifié, aucune commune ne s'étant portée volontaire pour accueillir cette aire. En conséquence, la commune accueillante sera désignée par la Préfecture. M. Luc PUECH d'ALISSAC ajoute qu'une réunion est prévue prochainement afin de poursuivre les échanges sur ce sujet.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	23 septembre 2025
	Lieu :
	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :
	Laurent BOSSU
	Début de la séance :
	19h30

M. Joël VIONNET-FUASSET interroge sur l'avancement des travaux liés à la gendarmerie. M. Jean-François RENARD indique que le projet progresse sans difficulté majeure, mais qu'un conflit de calendrier a retardé la fixation de la date de la pose de la première pierre, espérée avant la fin de l'année.

La parole est donnée aux Vice-Présidents.

M. Jean-Pierre JAVELLOT présente le bilan de la sortie croisière organisée récemment. L'événement a rencontré un franc succès, réunissant 120 participants. Il souligne que, pour la première fois, des remerciements ont été adressés à l'organisation, témoignant de la satisfaction des participants.

Il détaille ensuite les prochaines actions portées par la commission séniors. Un atelier mémoire complet se tient à la mairie de Chaussy tous les mardis, du 16 septembre au 14 octobre, puis du 4 novembre au 9 décembre, de 10h à 12h. Un cycle de conférences à destination des séniors sera organisé à Genainville, à Vétheuil et à Magny-en-Vexin. Le prochain thé dansant est prévu le 25 novembre à Magny-en-Vexin. Par ailleurs, une journée des notaires, organisée par France Services, se déroulera le 8 octobre. À cette occasion, les usagers pourront rencontrer gratuitement des notaires afin d'obtenir des réponses à leurs questionnements au cours d'entretiens privés.

Concernant la mutualisation, il est indiqué que le marché relatif au contrôle périodique obligatoire des bâtiments nécessite une nouvelle consultation. Le marché de balayage, quant à lui, a été déclaré infructueux.

En ce qui concerne la MARPA, le taux d'occupation est actuellement de 100 %. Toutefois, la Fédération Nationale MARPA a fait savoir que, même avec une occupation maximale, la structure reste déficitaire. Il est donc demandé de réduire les dépenses et d'augmenter les recettes. Le Conseil Départemental du Val d'Oise ne facilite pas cette situation, notamment en encadrant strictement le prix des repas et des loyers. Le Conseil d'Administration de la MARPA a décidé de maintenir la structure sous forme associative, excluant ainsi la création d'un EPSMS. Sur le volet foncier bâti, VOH a proposé un transfert du crédit mis en place pour la construction du bâtiment. La transformation de l'actuel logement de fonction en deux logements locatifs est à l'étude. Une estimation de la valeur foncière du bâtiment est prévue prochainement par le service des domaines.

Jean-François RENARD informe que le Débat d'Orientations Budgétaires se tiendra lors du Conseil Communautaire du mois de décembre 2025. Il est souhaité que le budget soit voté avant le 24 février 2026.

Capucine FAIVRE informe de la tenue d'une cérémonie officielle de la Gendarmerie, prévue le 2 octobre à 9h00 au Château de La Roche-Guyon.

Philippe VANDEPUTTE précise que le dernier passage de l'épareuse est programmé pour la fin du mois de septembre.

Luc PUECH d'ALISSAC annonce la constitution d'un groupe de travail chargé de se pencher sur le dossier relatif à la fermeture des urgences de Magny-en-Vexin.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	
Procès-Verbal du :	23 septembre 2025
	Lieu :
	AMBLEVILLE
	Secrétaire de séance :
	Laurent BOSSU
	Début de la séance :
	19h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 21h08.

Monsieur le Président,
Jean-François RENARD



Monsieur la secrétaire de séance,
Laurent BOSSU